Image not found or type unknown

statut mis à jour et cession des parts

Par **Gomette**, le **24/05/2013** à **13:58**

Que signifie statut mis à jour et cession des parts au sein d'une société en redressement judiciaire "plan de continuation"

Par **pepelle**, le **24/05/2013** à **17:58**

Bonjour
Que la société soit en redressement ou pas n'a aucune importance. On peut faire une mise à jour des statuts suite à une cession de parts n'importe quand.
Je pense que la société est une SARL et qu'il y a donc des associés qui ont cédé (vendu) des parts à d'autres associés de la société Il y a donc obligation de mettre à jour (c'est à dire actualiser) les statuts de la société puisque le capital social est modifié au niveau de sa répartition.

Par **Gomette**, le **24/05/2013** à **21:13**

Merci de votre réponse, je pensais que cela signifiait le remboursement de la dette de la société qui effectivement est une s.ar.l qui normalement se termine en juin 2019

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés